

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 septembre 2023

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Candidature au label Ville Européenne

Rapporteur : Christian Lancrenon

Le label Ville européenne a été créé en janvier 2020 par Les Jeunes Européens – France, le Mouvement Européen – France et l'Union des Fédéralistes Européens –France afin de promouvoir la démocratie européenne et de faire vivre l'esprit européen dans les communes de toutes tailles.

Ce label citoyen a pour objet de favoriser la mise en place d'actions concrètes pour la promotion de la citoyenneté européenne au sein des communes.

Les actions qu'il propose, symboliques et pratiques, sont répertoriées selon 4 domaines d'actions prioritaires et se déclinent en 5 niveaux de complexité.

Les grandes thématiques sont les suivantes :

- la pédagogie au travers d'un accompagnement des habitants dans la compréhension de l'Union européenne,
- la coopération en menant des projets associant le tissu associatif local et d'autres villes européennes,
- la citoyenneté au travers de l'intégration de citoyens ressortissants d'un autre Etat membre à la vie locale,
- la culture en faisant vivre l'esprit européen au travers des loisirs.

Obtenir le label Ville européenne permet à la commune de faire partie d'un réseau de communes qui rassemble déjà 87 communes, de bénéficier du conseil des membres bénévoles experts des associations porteuses du Label et de pouvoir partager des bonnes pratiques sur les questions européennes entre représentants des communes signataires.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de décider de candidater au label Ville Européenne,
- d'autoriser le maire ou son représentant à signer la charte du label Ville Européenne, et tous les documents et conventions afférents à ce dossier,
- de désigner Christian LANCRENON en tant qu'élu référent pour le label au sein du conseil municipal.